

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS	Département
		CALVADOS
	Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt-quatre

Le 27 mai

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 16 mai 2024

Date d'affichage 16 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 22

Votants 32

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie LEPESQUEUX, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Lydie WEISS, Jacqueline BAZILLE, Virginie DALY, Christophe HEBERT, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE et Cédric EVANO formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Yann DRUET, Jean-Pierre BOUILLON, Inès TOROND-MOYA, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Nadia DAMART, Sonia CANTELOUP et Allan BERTU **avaient respectivement donné pouvoir à :** Aminthe RENOUF, Françoise DUPARC, Elodie LEPESQUEUX, Philippe GIRONDEL, Mohamed MAÂCHE, Pascal ESNOUF, Lydie WEISS, Martine LHERMENIER, Cédric EVANO et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Yann DRUET, Jean-Pierre BOUILLON, Inès TOROND-MOYA, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Nadia DAMART, Marc DURAN, Sonia CANTELOUP et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Philippe GIRONDEL et Cédric EVANO.

N° 2024-062 – RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE JEAN JAURÈS – RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE DANS LA DÉLIBÉRATION N°2024-027

La Ville d'Ifs, par délibération n°2024-027 en date du 29 février 2024, a autorisé la passation des modifications de contrat suivantes à propos du marché de travaux pour la réhabilitation de la Résidence Autonomie Jean Jaurès :

- Modification de contrat n°1 au lot n°4 « menuiseries extérieures » : plus-value de 4 273,44 € TTC (devis 240144), ce qui porte le nouveau montant du marché à 112 036,97 € TTC. Cela représente une augmentation de 3,97% par rapport au montant initial du marché toutes modifications de contrats confondues. Travaux en plus-value portant sur :
 - o Le remplacement des gardes corps de balcons.
- Modification de contrat n°4 au lot n°6 « menuiseries intérieures – plâtrerie sèche » : plus-value de 2 243,53 € TTC (devis 2900), ce qui porte le nouveau montant du marché à 198 739,30 € TTC. Cela représente une diminution de 7,35% par rapport au montant initial du marché toutes modifications de contrats confondues. Travaux en plus-value portant sur :
 - o La réparation et le renforcement des cloisons suite à des fissures apparues sur celles-ci.
- Modification de contrat n°4 au lot n°7 « chauffage – ventilation » : plus-value de 8 205,77 € TTC (devis DC03931.00 (B)), ce qui porte le nouveau montant du marché à 115 297,57 € TTC. Cela représente une diminution de 3,93% par rapport au montant initial du marché toutes modifications de contrats confondues. Travaux en plus-value portant sur :
 - o La rénovation des salles de bain du logement privé et du logement visiteur,
 - o L'installation de radiateurs dans les bureaux des agents de la résidence.

- Modification de contrat n°2 au lot n°8 « plomberie – faïence » : plus-value de 14 278,00 € TTC (devis DC00983), ce qui porte le nouveau montant du marché à 513 678,00 € TTC. Cela représente une augmentation de 2,86% par rapport au montant initial du marché toutes modifications de contrats confondues. Travaux en plus-value portant sur :
 - o L'installation d'accessoires PMR (barre de relevage à 135°) dans les salles de bain,
 - o La levée d'option n°2 pour la pose de chauffe-eau rectangulaire.

- Modification de contrat n°3 au lot n°9 « électricité – chauffage électrique » : plus-value de 1 502,91€ TTC (devis G.P/ 240043 et G.P/ 240164), ce qui porte le nouveau montant du marché à 153 044,44 € TTC. Cela représente une augmentation de 14,04% par rapport au montant initial du marché toutes modifications de contrats confondues. Travaux en plus-value portant sur :
 - o L'installation d'une prise de courant supplémentaire, la création d'une alimentation pour une cuisine jusqu'au tableau électrique et le remplacement de porte-fusibles endommagés sur les tableaux existants,
 - o La réfection totale de l'alimentation des radiateurs de cuisine ainsi que la réalisation sous moulure, étendue du tableau jusqu'aux radiateurs. La création d'alimentations à partir du tableau pour le chauffe-eau et le lave-linge, avec une réalisation sous moulure, ainsi que la fourniture, la pose et le raccordement de disjoncteurs de protection.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2024-027 du 29 février 2024 portant modification de contrat n°1 au lot n°4 « menuiseries extérieures », portant modification de contrat n°4 aux lots n°6 « menuiseries intérieures – plâtrerie sèche », n°7 « chauffage – ventilation », portant modification n°2 au lot n°8 « plomberie - faïence », portant modification n°3 au lot n°9 « électricité – chauffage électrique » ;

VU l'avis de la commission « Urbanisme, Environnement et Cadre de vie » réunie le 22 mai 2024 ;

CONSIDERANT qu'une erreur matérielle a été commise dans la délibération n°2024-027 du 29 février 2024 en ce qui concerne le lot n°8 « plomberie – faïence » attribué à la société CELFY – 29 rue des Métiers – 14123 CORMELLES LE ROYAL ; En effet, dans le 5^{ème} alinéa de la délibération ou le Conseil municipal autorise le Maire à signer les modifications de contrat, une erreur matérielle s'est glissée sur l'intitulé du lot. Il faut lire modification de contrat n°2 au lot 8 – Plomberie faïence et non modification de contrat n°2 au lot 7 – chauffage ventilation.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE d'annuler et remplacer la délibération n°2024-027 du 29 février 2024 en ce qui concerne le 4^{ème} autorisant (5^{ème} alinéa).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société CELFY – 29 rue des Métiers – 14123 CORMELLES LE ROYAL la modification de contrat n°2 au lot n°8 « plomberie – faïence ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 27 mai 2024

Le Maire,



Michel PATARD-LEGENBRE

Rendue exécutoire le : 29 mai 2024

Affichée le : 29 mai 2024

Acte à classer

2024-062

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-05-29T14-08-01.00 (MI253236626)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20240529-2024-062-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Réhabilitation de la Résidence Autonomie Jean Jaurès
- rectification d'une erreur matérielle dans la délibération n.2024-027

Date de décision : 29/05/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.5. Marché à procédure adaptée

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-062.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 29/05/24 à 13:54

Date 29/05/24 à 14:08

Date 29/05/24 à 14:14

Par [LELONG EMILIE](#)

Par [LELONG EMILIE](#)